

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté : 20/04/2026 | République Française Département : AUDE Arrondissement : Limoux GREFFEIL - COMMUNE |
| Objet : Marché 2026 - Réglementation de circulation - Place de la Fontaine | |

ARRÊTÉ
N° AR_010_2026

portant Marché 2026 - Réglementation de circulation - Place de la Fontaine

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

VU le Code la Route et notamment les articles R411-8, R413-1,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT que le marché des producteurs s'installera sur la place de la fontaine tous les mardis de 17h00 à 21h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les mardis de 17h00 à 21h00, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la fontaine pendant la durée du marché à compter du 05 mai 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions définies sera mise en place par la commune de Greffeil.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Jean-Marc



Fait à GREFFEIL, le 20 avril 2026